

Procès verbal pour la demande de dispense de consanguinité au 3^e degré égal entre Marc Joseph BAILLY MAITRE et Jeanne Célestine MOREL FOURIER. Dressé le 5 janvier 1774 par CORTOIS, curé de Morbier.

Images DSC05640 à DSC05647 de Roger Bailly Salins

Résumé

- Suppliant : Marc Joseph BAILLY MAITRE, âgé de 28 ans de la paroisse de Morbier. Son frère a épousé la soeur de la suppliante.
- Suppliante : Jeanne Célestine MOREL FOURIER, âgée de 19 ans de la paroisse de Morbier
- Témoins : Alexis GIROD de Morez, paroisse de Morbier, y demeurant, âgé de 64 ans, parent de la suppliante. Il a signé *Alexis Girod*.
Jacques Philippe GIROD de Morez, paroisse de Morbier, y demeurant, âgé de 26 ans. Il a signé *J.P. Girod*.
Michel GIROD de Morez, paroisse de Morbier, y demeurant, âgé de 64 ans. A signé *M. Girod*.
Pierre Claude GIROD de Morez, paroisse de Morbier y demeurant, âgé de 72 ans. (Il n'y a que le curé qui a signé ce témoignage, sans mention que le témoin soit illettré.)

Arbre généalogique

| | | |
|------------------------------|--------------|--------------------------------|
| | Souche | |
| | Michel JOBEZ | |
| Catherine ¹ JOBEZ | | Marie JOBEZ |
| Marguerite CHAVIN | | Anne Catherine ROMANET |
| Marc Joseph BAILLY MAITRE | | Jeanne Célestine MOREL FOURIER |
| Suppliant | | Suppliante |

¹ Il y a 2 arbres pratiquement identiques. Dans le premier on l'appelle Catherine tandis que dans le second c'est Claudine.